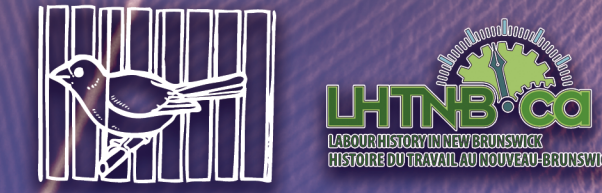


# GUIDE POUR LES MONUMENTS DU JOUR DE DEUIL AU NOUVEAU-BRUNSWICK 28 AVRIL



En 1984, le Congrès du travail du Canada proclame le 28 avril Jour de deuil en mémoire des travailleuses et des travailleurs tués ou blessés au travail.

En 1991, le gouvernement du Canada, pour sa part, désigne le 28 avril jour de commémoration nationale et, en 2000, le Nouveau-Brunswick adopte la Loi sur le jour de compassion pour les travailleurs. Ce jour du 28 avril est également souligné dans plus de 100 pays partout dans le monde.

Les monuments du Jour de deuil font partie des « lieux historiques ouvriers » les plus importants au Nouveau-Brunswick. Les travailleuses et les travailleurs de la province ont souligné le Jour de deuil depuis les années 1980 et, à ce jour, les Conseils du travail régionaux ont érigé des monuments dans six communautés de la province. Ces monuments servent de lieux publics de commémoration et de symboles d'engagement à l'égard de la santé et de la sécurité en milieu de travail.

Souvent, ces monuments font mention de deux symboles clés. Il y a d'abord le canari qui symbolise l'époque où les mineurs se servaient des canaris à l'intérieur des mines pour tester la toxicité de l'air de leur milieu de travail. Puis, on y fait référence à la légendaire militante syndicaliste Mother Jones (Mary Harris Jones, 1837-1930) et à sa citation qui a inspiré les phrases « Fight for the Living, Mourn for the Dead » (Luttez pour les vivants! Pleurez les morts!)

Ce dépliant est produit par le projet d'histoire du travail au Nouveau-Brunswick, un projet dans le cadre des Alliances de recherche universités-communautés en partenariat avec la Fédération des travailleurs et travailleuses du Nouveau-Brunswick et avec le Congrès du travail du Canada. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des monuments du Jour de deuil et autres lieux historiques ouvriers de la province, visitez notre site Web à l'adresse [www.lhtnb.ca](http://www.lhtnb.ca).



**ATHOLVILLE**  
Situé devant l'édifice municipal, sur la rue Notre-Dame

Depuis bon nombre d'années, le 28 avril, les travailleuses et les travailleurs du nord du Nouveau-Brunswick organisent une marche de solidarité à Atholville afin de commémorer les nombreuses victimes d'accidents liés au travail de la région. L'idée d'un monument a été lancée par le Conseil du travail de Restigouche et région et le projet est devenu un solide partenariat communautaire appuyé par les employeurs de la région et par les municipalités d'Atholville, de Campbellton et de Dalhousie ainsi que par les villages de Balmoral, de Belledune, de Charlo, d'Eel River et de Tide Head. Le monument de granite a été dévoilé en 2006. La pierre taillée en forme de larme sur laquelle apparaît le symbolique canari évoque l'idée du deuil et de la compassion.

**EDMUNDSTON**  
Situé dans le parc Place de l'Hôtel-de-Ville, à l'angle du chemin Canada et de la rue St-François



Chaque année depuis 1995, une petite cérémonie a lieu le 28 avril dans le parc en avant de l'hôtel de ville, à Edmundston. La cérémonie commémorative comprend le témoignage d'une personne blessée au travail ou d'un proche d'une personne décédée au travail et se termine traditionnellement par une minute de silence et un dépôt de fleurs au pied du monument. Le projet d'un monument a été lancé par les travailleurs de l'usine de pâtes et papier et par les employés municipaux, puis il a été réalisé par le Conseil du travail d'Edmundston et région. Le site, bien en vue, a été choisi en collaboration avec la ville d'Edmundston. Sur le monument dévoilé le 28 avril 1995, on peut lire : « Jour de deuil, 28 avril. En reconnaissance aux Canadiennes et Canadiens qui ont été tué(e)s, blessé(e)s ou rendu(e)s invalides à leur travail. Conseil du travail d'Edmundston et région ».



**MONCTON**  
Situé dans le parc Bore, à l'angle de la rue Main et de la ruelle Bendview

Le 28 avril 1995, le Gouverneur général du Canada, Roméo LeBlanc, se joignait à des leaders syndicaux ainsi qu'à des représentants religieux et civils pour dévoiler le monument du Jour de deuil à Moncton. Le projet du monument a été orchestré conjointement par le Conseil du travail de Moncton et région (CTMR) et un comité spécial formé par la ville de Moncton, ces derniers se sont mis d'accord pour ériger le monument dans le parc Bore, parc bien connu au centre-ville. Chaque année, le 28 avril, le CTMR organise à cet endroit une cérémonie pour souligner le Jour de deuil. On dépose des roses au pied du monument et on observe une minute de silence. En plus du canari et des paroles de Mother Jones, le monument présente l'image d'une famille afin de souligner l'impact humain des décès et des blessures en milieu de travail.

**BATHURST**  
Situé devant le Musée du Centenaire Népisiguit/Centre Culturel, sur l'avenue Douglas



Pour représenter les travailleuses et les travailleurs de la région Chaleur, le monument est constitué de trois matériaux : pierre, bois et acier – la pierre en hommage à ceux qui ont travaillé dans les mines et les fonderies, le bois en hommage à ceux qui ont travaillé dans les forêts et les moulins, et l'acier en hommage aux bâtisseurs de la communauté qui œuvrent dans d'autres milieux de travail. Le monument comprend également des poutres de bois provenant de quais de pêche et des tôles d'acier à la verticale marquées de cicatrices soudées pour représenter les sacrifices consentis par les travailleurs. Le monument, une œuvre de l'artiste Joël Boudreau, a été parrainé par le Conseil du travail de Bathurst et région et son site d'érection a été choisi en collaboration avec la ville de Bathurst. Il a été dévoilé le jour de la fête du Travail, le 4 septembre 1995, et des cérémonies y ont lieu le 28 avril de chaque année.



**MIRAMICHI**  
Situé dans le parc River Front, près de la rue Ledden et de la bibliothèque publique

Érigé sur le bord de la rivière Miramichi, cet imposant monument rappelle les milliers de travailleurs et de familles dont la vie a été façonnée par les camps de bûcherons, les villes manufacturières et autres lieux de travail de la région. Le monument a été financé par le Conseil du travail de Miramichi et construit par des travailleurs du Nouveau-Brunswick et dans de la pierre du Nouveau-Brunswick. Il comprend l'image d'un canari, un livre d'honneur ouvert et une inscription découlant des paroles de Mother Jones. Le monument a été dévoilé le 28 avril 1995 lors d'une cérémonie où le Conseil du travail annonçait que le but de ce monument était de renouveler l'engagement à l'égard de la sécurité en milieu de travail : « Nous ne devons jamais permettre que l'on retourne à l'époque où il nous fallait utiliser des canaris pour nous avertir des dangers possibles autour de nous ».

**SHIPPAGAN**  
Situé dans le Parc du centenaire, sur la rue Degrâce



Les communautés de la Péninsule acadienne soulignent le Jour de deuil depuis le début des années 1990. Le 28 avril 1995, par exemple, les maires de toutes les municipalités de cette région ont accepté de mettre les drapeaux en berne et de procéder à une proclamation soulignant la préoccupation de leur communauté respective pour le sort des travailleuses et des travailleurs accidentés. Lorsqu'il a été question d'un monument, le Conseil du travail de la Péninsule acadienne a opté pour Shippagan, un lieu central pour toutes les travailleuses et tous les travailleurs de la région, et le site du monument était offert par la municipalité. Le monument de granite sur lequel figurent une famille et des fleurs a été dévoilé le 28 avril 2001.



Le projet d'histoire du travail au Nouveau-Brunswick fait partie des Alliances de recherche universités-communautés et est subventionné par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. Nos bureaux sont situés à la University of New Brunswick et l'Université de Moncton d'où nous travaillons en partenariat avec la Fédération des travailleurs et travailleuses du Nouveau-Brunswick et avec le Congrès du travail du Canada. Nous vous invitons à en apprendre davantage sur l'histoire du travail au Nouveau-Brunswick en visitant notre site Web à l'adresse [WWW.LHTNB.CA](http://www.lhtnb.ca)